

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite vous informer que le site d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2021/2022 ouvrira le **7 juin 2021**.

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, les familles, qui souhaitent que leur(s) enfant(s) emprunte(nt) les transports scolaires, ont l'obligation de procéder à leur(s) inscription(s).

Afin que l'élève soit en possession d'une carte ou d'un abonnement de transport valide dès les premiers jours de la rentrée scolaire de septembre, il est conseillé aux familles de s'inscrire avant le **16 juillet 2021**. Au-delà de cette date, les inscriptions restent possibles. Il n'est cependant pas assuré qu'un titre ou un renouvellement de prise en charge soit attribué dès le 2 septembre 2021.

L'ensemble des informations relatives à la procédure d'inscription est disponible [ici](#)

[Site internet de la Région](#)

RAPPEL !

Pour les élèves circulant sur le **réseau Mobigo**, la carte de transport scolaire est à conserver plusieurs années et sera renouvelée à chaque changement de cycle scolaire (maternelle, élémentaire, collège et lycée). Elle sera réactivée d'une année sur l'autre, à distance, dès que la réinscription sera réalisée et instruite.
À chaque montée dans le car, l'élève doit présenter sa carte au conducteur et devant le valideur lorsque le véhicule est équipé.

Vous souhaitez informer la Région de travaux, d'une fermeture d'établissement, demander la création d'un point d'arrêt ? Consultez le flyer disponible [ici](#) pour vous accompagner dans vos démarches.

Si des familles de votre Commune n'arrivent pas à s'inscrire en ligne, un formulaire papier d'inscription est à télécharger sur le site internet de la Région ou à demander auprès de leur Unité Territoriale.

Unité territoriale de l'Yonne

Direction des Mobilités et des Infrastructures
Tél. : 03 80 44 40 50

Bureaux : 6 bis rue Paul Doumer - CS 90320
89005 AUXERRE CEDEX
Siège : 4 square Castan - CS 51857
25031 BESANÇON CEDEX